

B. La désobéissance civile

1. La servitude est volontaire (La Boétie)

L'idée de désobéissance civile remonte à La Boétie (1530-1563), dont le *Discours de la servitude volontaire* invite le peuple à cesser d'obéir à l'opresseur : « en refusant seulement de servir, [les peuples] briseraient leurs liens ». « C'est le peuple qui s'assujettit et se coupe la gorge. » « Ne soutenez plus [votre maître], et vous le verrez, comme un grand colosse dont on a dérobé la base, tomber de son propre poids et se briser. »

2. La désobéissance civile (Thoreau)

Mais le véritable fondateur du concept de désobéissance civile est le philosophe américain Henry David Thoreau. En 1846, celui-ci refuse de payer ses impôts à un gouvernement à un Etat qui admet l'esclavage et fait la guerre au Mexique. Il est arrêté et emprisonné pour une nuit, mais relâché le jour suivant, contre son gré, une de ses tantes ayant payé les impôts à sa place. Suite à cet événement, il écrit *La Désobéissance civile* en 1849.

L'essentiel est de distinguer la désobéissance civile de la simple infraction à la loi à des fins personnelles. La désobéissance civile doit viser explicitement à modifier la loi et agir au nom d'un groupe entier et non d'un seul individu. Selon John Rawls : « La désobéissance civile peut être définie comme un acte public, non-violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. En agissant ainsi, on s'adresse au sens de la justice de la majorité de la communauté et on déclare que, selon une opinion mûrement réfléchie, les principes de coopération sociale entre des êtres légaux ne sont pas actuellement respectés. »

La question de la désobéissance civile est particulièrement délicate dans le cas d'un Etat démocratique, puisque alors deux principes s'opposent : d'une part le refus de telle ou telle loi, d'autre part le principe démocratique. Il y a une opposition entre le contenu de la loi (qui incite à la rejeter) et son mode de production (qui incite à l'accepter). Souvenons-nous comment Socrate avait accepté une décision complètement injuste – qui le condamnait à mort – par pur respect du contrat démocratique.¹²



3. Il ne faut jamais désobéir (Pascal)

Par un tout autre argument, Pascal condamnait aussi toute désobéissance et même toute tentative d'établir des lois plus justes. Pour lui, le plus grand des maux est la guerre civile. L'essentiel est de conserver l'ordre et la paix (Pascal vivait au XVII^e siècle, à une époque troublée). Or selon lui une loi juste est discutable, tandis qu'une loi injuste comme la loi salique ne l'est pas. Par exemple, si on veut mettre l'homme le plus capable au pouvoir, chacun prétendra être le plus capable ; alors que si c'est le fils aîné du roi qui hérite du pouvoir, il n'y a pas lieu de discuter.

313. – Le plus grand des maux est les guerres civiles. Elles sont sûres, si on veut récompenser les mérites, car tous diront qu'ils méritent. Le mal à craindre d'un sot, qui succède par droit de naissance, n'est ni si grand, ni si sûr.

320. – Les choses du monde les plus déraisonnables deviennent les plus raisonnables à cause du dérèglement des homes. Qu'y a-t-il de moins raisonnable que de choisir, pour gouverner un Etat, le premier fils d'une reine ? L'on ne choisit pas pour gouverner un bateau celui des voyageurs qui est de meilleure maison. Cette loi serait ridicule et injuste ; mais parce qu'ils [les hommes] le sont et le seront toujours, elle devient raisonnable et juste, car qui choisira-t-on ? Le plus vertueux et le plus habile ? Nous voilà incontinent aux mains, chacun prétendant être ce plus vertueux et ce plus habile. Attachons donc cette qualité à

¹² Cf. Platon, *Criton*.

quelque chose d'incontestable. C'est le fils aîné du roi ; cela est net, il n'y a point de dispute. La raison ne peut mieux faire, car la guerre civile est le plus grand des maux.

326. – Il est dangereux de dire au peuple que les lois ne sont pas justes, car il n'y obéit qu'à cause qu'il les croit justes. C'est pourquoi il faut lui dire en même temps qu'il faut y obéir parce qu'elles sont lois, comme il faut obéir aux supérieurs non parce qu'ils sont justes, mais parce qu'ils sont supérieurs. Par là voilà toute sédition prévenue, si on peut faire entendre proprement cela et que proprement c'est la définition de la justice.

Blaise Pascal, *Pensées*, éd. Brunschvicg, § 313, 320, 326

Ces arguments peuvent sembler aujourd'hui choquants et insoutenables. Pourtant, une part d'injustice est inhérente à toute règle, et nous sommes généralement prêts à payer ce prix au nom de l'ordre, de la sécurité, du bon fonctionnement¹³. La justice parfaite s'accommode mal avec la pratique.



4. La justice contre la démocratie

La question de la désobéissance est surtout délicate dans le cas d'une loi votée démocratiquement. Que faire si le peuple veut une loi injuste, ou ignoble ? Par exemple si le peuple élit Hitler, ou si le peuple est favorable à la peine de mort ? Il faut alors trancher entre deux principes, entre le principe démocratique et la valeur mise en jeu par la loi.

¹³ Cf. annexe : La règle et l'absurde.